

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-942/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du 1er degré pour l'année 1975-1976 dans les écoles du District de Djibouti (1er, 2e, 3e arrondissements et Ambouli )

n° 75-942/SG/ESJ

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	Date de publication 20 mai 1975
Numéro JO n° 11 du 10/06/1975	Date du numéro 10 juin 1975

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 184/7e L et chargée du recrutement des enfants à inscrire dans les classes d'initiation des écoles primaires publiques du District de Djibouti (1er, 2e et 3e arrondissements et Ambouli) pour la rentrée scolaire 1975 est constituée ainsi qu'il suit: Président — Monsieur le Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse ou son représentant Membres — Monsieur le Chef du District de Djibouti — Monsieur le Chef du 1er Arrondissement — Monsieur le Chef du 2e Arrondissement — Monsieur le Chef du 3e Arrondissement — Monsieur le Directeur de l'Ecole de la Plaine — Monsieur Mohamed Abdoul Gamil, Secrétaire de la Chambre de Commerce — Monsieur Mohamed Elmi Odah, Député, parent d'élèves — Monsieur le Directeur de l'Ecole de la Zone portuaire Sud — Monsieur Djama Oudoum, Conseiller urbain — Monsieur Mohamed Aref, parent d'élève — Monsieur le Directeur de l'Ecole de la République — Monsieur Aden Mohamed, Okal général des Issacks — Monsieur Hassan Abdallah Dorane, parent d'élève — Monsieur le Directeur de l'école d'Einguella — Monsieur Ali Maidel, sous-officier de gendarmerie — Monsieur Ahmed Farah, parent d'élève — Madame la Directrice de l'école de Boulaos — Monsieur Mahmoud Ibrahim, fonctionnaire retraité — Abdoukader Moussa Ali, parent d'élève — Monsieur le Directeur des Ecoles du quartier 5 — Monsieur Idriss Farah Olow, chef du Quartier 5 — Monsieur Aden Djama, Conseiller urbain, parent d'élève — Monsieur le Directeur de l'école du Quartier 6 — Monsieur Abdoukader Waberi Askar, Député — Monsieur Omar Assowé Bouh, parent d'élève — Monsieur le Directeur de l'école du Quartier 7 — Monsieur Osman Ali Bahdon, agent des Travaux Publics — Monsieur Houssein Ahmoud Chiré, parent d'élève — Monsieur le Directeur de l'école du Stade — Monsieur Osman Iltireh Gaboreh, Chef du Quartier 7 (bis) — Monsieur Saïd Bogoré Fatah, parent d'élève — Monsieur le Directeur de l'école d'Arhiba — Monsieur Orbisso Gaditto, Ancien Député — Monsieur Mahamad Taleb Ragueh, parent d'élève — Monsieur le Directeur de l'école d'Ambouli — Monsieur Saïd Ali Hamadou, Chef de Quartier — Monsieur Ahmed Houssein Chirdon, parent d'élève

**Art. 2**

— La commission ainsi constituée se réunira le samedi 24 mai 1975 à 8 heures dans une salle du C.E.S. de Boulaos pour examiner les dossiers des candidats.

---

**Art. 3**

— A l'issue de ses travaux, la Commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante : Ecole de la République : 72 élèves Ecole de la Plaine : 72 » Ecole de Boulaos : 72 » Ecole d'Einguella : 72 » Ecoles du quartier 2 et 5 : 36 » Ecole du quartier 6 : 72 » Ecole du quartier 7 : 72 » Ecole du Stade : 72 » École d'Arhiba : 72 » Ecole d'Ambouli I : 72 » Ecole de La Z.P.S. : 72 » Ecole d'Ambouli II : 36. »

---